

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.  
N° 3018 / P.E.

---

Objet:  
Indemnité de brouse  
Mr. Blariaux.

ASTRIDA



2177

TRANSMIS à Monsieur le Vice-Gouverneur  
Général du Congo Belge, Gouverneur du Ruanda-Urundi  
à Usumbura, sous-couvert de et pour approbation par  
Monsieur le Résident du Ruanda à Kigali.

Astrida, le 13 Novembre 1961.  
Pour l'Administrateur de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
A. DELVAULX,